

**AVIS n° 2008/12-05**  
**relatif à l'habilitation de l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand**  
**(ENITAC)**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

- Vu la demande présentée par l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand (ENITAC) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations,
- Vu le rapport établi par M. Renaud BALAGUER, Mmes Corinne CABASSUD et Sylvie CHEVALET, et présenté lors de la séance plénière du 2 décembre 2008,

**LA COMMISSION DES TITRES D'INGÉNIEUR A ADOPTÉ LE PRÉSENT AVIS :**

L'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand, créée en 1984, constitue un établissement public à caractère administratif sous tutelle du Ministère de l'agriculture et de la pêche

L'école joue un rôle actif au sein du réseau des écoles du Ministère de l'agriculture, et est engagée dans le pôle agro-vétérinaire Rhône-Alpes-Massif-Central qui regroupe des écoles et organismes de recherche agricoles et vétérinaires des régions Rhône-Alpes et Auvergne. L'école est également active au sein du PRES *Clermont Université* au sein duquel elle travaille avec les autres écoles d'ingénieur clermontoises.

Elle dispose de moyens matériels adaptés et a développé depuis quelques années une politique de recherche en lien avec l'INRA et le CEMAGREF. Elle bénéficie d'un bon ancrage professionnel.

La notoriété au plan national et les relations internationales, qui demandent à être plus significativement développées, figurent parmi les objectifs stratégiques de l'école.

Les recommandations émises en 2003 ont été pour l'essentiel suivies. L'évaluation des enseignements reste toutefois à systématiser dans le cadre d'une démarche qualité de l'établissement.

Le cursus vise à former en trois ans des ingénieurs capables, sur la base de connaissances multidisciplinaires, d'appréhender des situations, d'effectuer des diagnostics, de conduire des projets complexes et de résoudre des problèmes dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du développement territorial.

Les enseignements sont de niveau et de qualité satisfaisants.

La qualité du recrutement pourrait être améliorée par une meilleure notoriété de l'école.

Le placement des diplômés est en amélioration. La démarche entreprise pour l'observation des emplois pourra utilement être développée pour mieux connaître les trajectoires professionnelles des anciens élèves, notamment dans les métiers du tertiaire.

Le référentiel de compétences a été établi, la semestrialisation, le supplément au diplôme et le système de crédits ECTS ont été mis en place.

Le cursus est proposé en formation continue selon des modalités qui ont été adaptées dans le sens de l'individualisation et en utilisant l'enseignement à distance pour mieux prendre en compte les parcours professionnels des stagiaires.

/...

L'ENITA a été très active dans le développement au sein du réseau des écoles du Ministère de l'agriculture et de la pêche d'une politique active de VAE.

Elle a mis sur pied et applique dans l'établissement une procédure VAE dont on peut souligner le caractère exemplaire, tant en termes d'accompagnement et d'exigences auprès des candidats que de composition et de délibérations des jurys.

En conséquence, **la CTI émet un avis favorable au renouvellement pour une durée de six ans** à compter de la rentrée 2009 **de l'habilitation de l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand** à délivrer le titre d'Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation continue et par VAE,

Le label européen pour les formations d'ingénieur *EUR-ACE Master* pourra être attribué au diplôme d'ingénieur de l'ENITAC sur demande de l'établissement à la CTI.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 2 décembre 2008

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 6 janvier 2009

Le président



Bernard REMAUD